

---

## [Agenda 21](#)

Depuis 2013, la Ville de Garges-lès-Gonesse poursuit son engagement en faveur du développement durable, elle a adopté son Agenda 21 en février.

### **Un environnement meilleur pour un futur solidaire**

Afin de continuer à donner un sens concret et définir la meilleure feuille de route pour les années à venir, la Ville a besoin de la participation de tous les Gargeois. Petit aperçu des actions concrètes qui favorisent le bien-vivre ensemble.

### **Un Agenda 21, c'est quoi ?**

Issu du plan d'action pour le XXI<sup>e</sup> siècle adopté lors du Sommet de la Terre de Rio (organisé par l'ONU en 1992), l'Agenda 21 local est un outil méthodologique permettant de définir et mettre en oeuvre un programme, de manière concrète pour répondre aux enjeux du développement durable.

Il permet de :

- lutter contre le changement climatique,
- préserver la biodiversité,
- épanouir les êtres humains,
- veiller à la cohésion sociale et la solidarité...

### **Charte Régionale de la Biodiversité**

Le 18 mars 2015, le Conseil Municipal a signé la Charte régionale de la Biodiversité. Souhaitant s'engager toujours plus dans le développement durable, le Conseil Municipal s'est, en outre, engagé sur de nouvelles actions le 29 mars 2017.

Révisée et approuvée par le Conseil Régional en 2013, la Charte régionale de la Biodiversité permet de fédérer les collectivités, mais aussi les entreprises et associations de la région Ile-de-France autour du thème de la biodiversité. Elle aspire ainsi à créer un projet régional cohérent visant à faire connaître, à préserver et à gérer durablement nos espaces naturels et notre cadre de vie.

En cohérence avec la Stratégie Nationale de la Biodiversité et ses 5 thèmes d'engagements (préserver le vivant et sa capacité à évoluer; assurer un usage durable et équitable de la biodiversité; investir dans le capital écologique; développer, partager et valoriser les connaissances; susciter l'envie d'agir pour la biodiversité), la Charte régionale de la Biodiversité propose plusieurs actions progressives dans différents domaines : gestion des espaces verts, communication autour de la biodiversité, agriculture durable, actions foncières, etc.

---

## Les jardins familiaux

**Garges ville verte, voilà la route sur laquelle s'est engagée la Majorité municipale. Les jardins familiaux sont gérés par l'association Les Potagers Gargeois et cultivés par les habitants.**

Les jardins familiaux ont ouvert leurs portes en 2016. Ils étaient très attendus et ont suscité un vif intérêt, vu le nombre d'inscriptions reçues en Mairie. Les jardins comptent 108 parcelles, soit 2 hectares clôturés.

Tous les utilisateurs bénéficient d'un abri de jardin en bois et d'un récupérateur d'eau de pluie, sur leurs espaces verts, d'une grandeur de 80 à 200 m<sup>2</sup>. Les lieux mis en commun sont le local de l'association ainsi qu'un lieu de rangement du matériel d'entretien.

Le terrain est bordé par la rivière Le Croult, le rendant ainsi fertile. A l'avenir, les terrains de sport seront maintenus et des voies de liaison douce seront réalisées le long de la rivière.

Les jardins familiaux ont été créés avec le concours financier de l'Etat et de l'Agence des Espaces Verts de la région Île-de-France. La subvention de l'Agence des Espaces Verts s'élève à 177 828 €.

**Garges fait son miel !**

---

Depuis 2015, la Ville de Garges a installé des ruches pour produire son miel, au Vieux-Pays et à Dame Blanche Nord. Elle contribuera à la protection de la faune et la flore, grâce à la gestion d'un apiculteur.

Le souhait de mettre en place des ruches vient du constat que, depuis dix ans, nous observons un diminution du nombre d'abeilles et de leurs colonies. Sans elles, plus de fruits, plus de plantes et une réduction croissante des espèces animales.

Suite au constat que les abeilles ont un rôle très important pour notre environnement, Garges a naturellement souhaité agir, sur l'impulsion du Service Jeunesse et avec l'accompagnement du service Espaces Verts.

## **Garges s'engage pour la protection animale**



---

La question du « bien-vivre ensemble » ne se limite pas qu'aux êtres humains. Inclure l'animal dans la Ville et améliorer sa relation avec les habitants joue sur la qualité de vie en milieu urbain. Diverses études scientifiques démontrent que l'animal domestique est un agent de bien-être physique, entraînant les personnes sédentaires à marcher ; d'éducation, en sensibilisant les enfants à ses comportements ; sociabilisant, car il rompt l'isolement. C'est pourquoi au travers de son Agenda 21, la municipalité met en place un projet d'intégration, de gestion et de protection de l'animal dans la Ville.

Qu'il s'agisse de leur mode de garde en cas d'absence de leurs maîtres, de la gestion de leurs excréments, de leur nourriture, de leur fin de vie, voire de l'errance de certains d'entre eux ; les situations à régler sont variées. Elles méritent que la Ville puisse y apporter des réponses adaptées et innovantes.

Un groupe de bénévoles volontaires s'est créé, pour réfléchir aux actions possibles à mettre en place sur la Ville.

La charte : un acte fondateur

A l'occasion du Conseil Municipal du mercredi 20 septembre dernier, la « charte des élus de la ville de Garges-lès-Gonesse pour les animaux » a été adoptée. Elle constitue l'acte fondateur sur lequel la municipalité et le groupe de bénévoles qui travaillent sur ce projet pourront s'appuyer pour développer et mettre en place des actions.

Elle s'oriente autour de 4 axes thématiques : la condition animale, la stérilisation des chats errants, le nourrissage des oiseaux et notamment des pigeons, les chiens de 1ère et 2ème catégorie.

En parallèle de ce texte, le Conseil Municipal a également fait acter son souhait que les cirques n'exploitent plus les animaux sauvages.

## **Plus d'infos**

Les Potagers Gargeois

Gérard Champion au 06 44 79 09 16 (uniquement par SMS)

---

## Téléchargements

[Agenda 21](#) 1858.66 Ko

[Charte Régionale de la Biodiversité](#) 378.35 Ko